



Association Wallonie Bruxelles de Basket-ball

Procès verbal de l'assemblée générale du samedi 14 janvier 2006 Centre Culturel Marcel Hicter à Wépion

1. Allocution d'introduction du Président

Le Président formule d'entrée ses bons vœux à l'ensemble des membres de l'Assemblée générale, pour chacun d'entre eux, pour leurs proches, pour leurs clubs respectifs.

A l'adresse des membres des membres des différentes instances de l'AWBB, il souhaite adresser un message en 3 temps :

« Premièrement, si après 3 ans, l'enthousiasme du relèvement d'un nouveau défi a fait place à une réalité fonctionnelle, il faudrait éviter de se faire mal par la propagation de rumeurs, de fausses rumeurs.

Ainsi, il nous revient que certains pensent que les membres du conseil d'administration sont rémunérés pour le mandat qu'ils exercent alors que les statuts de l'ASBL, les statuts que vous avez voté attestent du contraire.

Ainsi d'aucuns pensent qu'il y a une volonté d'éluider le rôle de l'assemblée générale alors que la loi est impérative à ce sujet et nul ne peut songer à l'ignorerr.

Enfin les derniers restent persuadés que l'on leur cache de choses alors que depuis 4 ans nous travaillons à livres ouverts.

En second lieu, il semblerait qu'une opposition se fasse entre l'Assemblée générale et le Conseil d'administration.

A ce sujet, il faudrait rappeler le rôle des uns et des autres qui est explicitement défini par la loi du 21 juin 1921 sur les ASBL et par le décret du 29 avril 1999 organisant le sport en Communauté française.

En outre, il conviendrait de souligner que l'AWBB compte un nombre portant de lieux de rencontre, de points de dialogue tel les réunions de la commission législative qui regroupent les groupements parlementaires et le conseil d'administration et les réunions CP - CDA qui permettent les discussions entre membres des comités provinciaux et le conseil d'administration.

Enfin, l'AWBB a bonne presse, très bonne presse :

- Le Ministre des Sports ne fait : pas une intervention, pas un interview sans citer le Basket-ball, sans citer l'AWBB.

- dans les différents cénacles, l'AWBB est citée en exemple

- dans le public, le Basket-ball fait des émules,

- Quel sport, quelle fédération peut se targuer d'être sur les écrans de télévision toutes les semaines ?

En conclusion, il sollicite des membres de l'Assemblée générale la même reconnaissance interne.

La reconnaissance de l'extérieur doit constituer le moteur de travail interne.

Ne laissons pas passer notre chance de poursuivre le développement de notre sport, de notre fédération

C'est le vœu le plus cher que je vous adresse en ce début d'année 2006 »

Remerciements aux membres visiteurs :

Le Président remercie les observateurs qui font l'honneur à l'AWBB de venir assister à l'assemblée générale :

Monsieur Jean Claude Vandeputte (Procureur régional)

Monsieur André Hancotte (Procureur régional)

Monsieur Guy Henquet (Président du Comité provincial de Namur)

Monsieur Alain Buchet (Membre du Conseil régional de Discipline)

Hommage aux défunts

En préambule à l'Assemblée générale, il est de coutume d'observer une minute de respect pour les membres défunts de l'AWBB :

- Monsieur Souveryns Maurice, papa de Tony Souveryns, directeur technique VBL.

- Beau père de monsieur Lamy, secrétaire du groupement parlementaires du Brabant

- Monsieur Gilbert Festraets, ancien trésorier du groupement parlementaire limbourgeois, membre comité compétition VBL et du département financier VBL.

- Monsieur Louis Henri, ancien président du groupement parlementaire liégeois et ancien président de feu DNP.

- Monsieur Gérard Room, ancien président du BC Linthout, ancien président du CPD Brabant (unitaire) et président du BC Kraainem (VBL)

- Monsieur Augustin Devergnies, ancien président du CP Hainaut, ancien membre de la chambre d'appel.

- Monsieur Francis Sikora, président du club Aubel BBC (1388)

Composition de l'assemblée générale

Sont Présents :

Pour le Conseil d'Administration :

MM. Alain Kaison, Michel Collard, Jean-Pierre Delchef, Alain Delsemme, José Lauwerys, Lucien Lopez, Guy Lorent, Jacques Monsieur, Michel Thiry.

Absent excusé : J. Ringlet

Pour les délégations provinciales des parlementaires :

Liège (10 voix) - MM Paul Bayard, Jean-Marie Bellefroid, Thierry Bouchat, Louis Brokamp, Richard Brouckmans, Jean Counasse, André Debatty, Willy Deward, Roland Starck et Gaston Verbeemen.

Hainaut (7 voix) - Mmes Carine Cramazou et Dominique D'Haene, MM. Fabrice Appels, Robert Appels, Thierry Bourlet, Jacques Iecrivain et Pascal Vacavant.

Bruxelles- Brabant-Wallon (6 voix)- MM. Robert Culot, Yves Lamy, Michel Loozen, Jean-Pierre Mespouille, Pierre Vancabeke et Jean-Marie Vanopphem.

Namur (4 voix)- Mme Claire Porphyre, MM. José Nivarlet, Gérard Trausch et Christian Servais.

Luxembourg (3 voix), - MM. Joseph Didier, Jean Ducornez et Paul Groos.

Pour le Comité de Direction :

MM. Freddy Geeroms (Directeur Financier) et Yvan Slangen (Secrétaire général).

Absent excusé : Mr. Raphaël Obsomer (Directeur technique).

Membre du Personnel :

- Mme Véronique Laurent.

1. Contrôle des pouvoirs des parlementaires :

30 parlementaires sont présents.

La majorité simple (16 voix sur 30) et la majorité des 2/3/ (20 voix sur 30).

2. Modalités de la remise de l'AG du 26 novembre 2006

Le président fait les rétroactes de la remise de l'AG du 26 novembre 2006 en mettant l'accent sur

- le tour des provinces
- le respect de la décision des provinces
- le souci du conseil d'administration du choix démocratique des groupements parlementaires.

Compte tenu du souhait exprimé par la majorité des membres, il a été décidé d'organiser l'Assemblée générale le 14 janvier 2006 qui constituait selon les disponibilités la première date utile et possible pour organiser l'assemblée générale reportée.

3. Budget de l'année civile 2006 :

3.1. Présentation du budget 2006

Avant d'entamer l'examen du budget, le Président souhaite rappeler un certain nombre de points.

- A titre préalable, Mr Gérard Trausch souhaite intervenir au nom de la délégation de Namur pour souligner que l'article PA 22 n'a été respecté et qu'elle s'étonne de ne pas voir à l'ordre du jour l'approbation du TTA.

Le président répond qu'effectivement il n'y a pas de rapport du département de gestion financière mais que la question se pose de savoir qui doit le rédiger. Par ailleurs, étant donné qu'aucune proposition de modification du TTA n'a pas été déposée actuellement, il n'y avait pas lieu de l'intégrer à l'ordre du jour.

Ce point sera à l'ordre du jour de la prochaine Assemblée générale du mois de mars 2006.

- Mr JM. Bellefroid prend la parole au nom de la délégation de Liège et donne lecture du texte repris ci-dessous :

*« Monsieur Le Président de l'AWBB,
Messieurs les Membres du Conseil d'Administration de l'AWBB,
Messieurs les Membres du Comité Directeur de l'AWBB,,*

Pour ma première année de Présidence du Groupe les Parlementaires de la Province de Liège, vous me rendez la tâche difficile

Vous allez nous demander de voter 3/12 provisionnels sur base du Budget 2005.

Le Budget, que vous nous proposé, est déficitaire de 132.000 €, et encore, ne sont pas repris les budgets Extraordinaires du BNT Hommes, BNT Dames et BNT Jeunes.

Nous sommes conscients que le monde évolue, le monde du Basket-Ball évolue, le Basket-Ball en lui-même est en pleine mutation.

La Belgique Sportive toute entière bouge.

*Loin de nous de ne pas vouloir voir évoluer notre Sport favori, loin de nous des pensées négatives, loin de nous de ne pas reconnaître le travail accompli, loin de nous de refuser des initiatives, **que du contraire**, mais permettez moi au nom du Groupe de Liège (dont, je suis le porte-parole) d'intervenir et de vous poser les questions qui préoccupent tous nos parlementaires.*

- *Le budget reprend les Dépenses prévues pour l'exercice, il doit reprendre les Ressources (Rentrées prévues) nécessaires à leurs financements.*
- *Le Budget, tout au moins au moment de sa présentation, et si possible, tout au long de l'exercice, doit être en équilibre.*

- *Le budget, nous le demandons également, doit être transparent, poste par poste (Nous avons, dans notre Délégation, plusieurs comptables et même un expert comptable, qui est commissaire aux comptes).*
- *Nous insistons pour :*
 - *que les recettes soient reprises en détail dans le Budget.*
 - *que le tableau des Subventions du Plan Programme soit intégré.*
 - *que les Dépenses BNT Hommes, BNT Dames et BNT Jeunes apparaissent séparément.*
 - *que les charges salariales non subventionnées de nos Professionnels, soient reprises, par poste.*
 - *que la fonction de chaque poste professionnel soit définie, et qu'une évaluation annuelle « contrôlée » soit établie.*
 - *: que le Compte des Dépenses 2005, nous soit remis dans la 1^{ère} quinzaine du mois de Février 2006,*
 - *tout en tenant compte que le Budget doit être présenté en Novembre et ce conformément aux statuts.*
 - *qu'un compte provisoire, soit communiqué à la DGF, 3 X par an.*

- *Nous demandons: **Le Respect du Budget voté.** Notre TG doit être le rempart contre les dépassements (la sonnette d'alarme du Conseil d'Administration) sinon la responsabilité lui incombera.*

- *Si l'équilibre n'était pas atteint, des économies sont nécessaires.*

Nous sommes tous des bénévoles.

*Nous passons énormément de temps chez nous, le long des terrains de Basket-Ball, lors de réunions, et nous sommes inquiets, **non pas de l'évolution de notre sport, mais du financement de celui-ci.***

Avons nous, ou pouvons nous avoir les moyens de notre politique Sportive ?

Devons nous, nous contenter de la politique de nos moyens ?

Nous vous demandons de nous rassurer le mieux possible, d'apaiser nos craintes, de nous rendre notre quiétude, de nous donner une réponse à chacune de ces questions.

Au nom de notre Groupe des Parlementaires Liégeois, nous vous remercions par avance. »

Remerciant les 2 premiers intervenants, le président leur confirme que son intention première était de clarifier la situation :

3.1.1. Au niveau des principes budgétaires :

Ainsi il rappelle que jusqu'à présent, le conseil d'administration avait souhaité

- ne pas prendre en considération les subsides ADEPS potentiels :

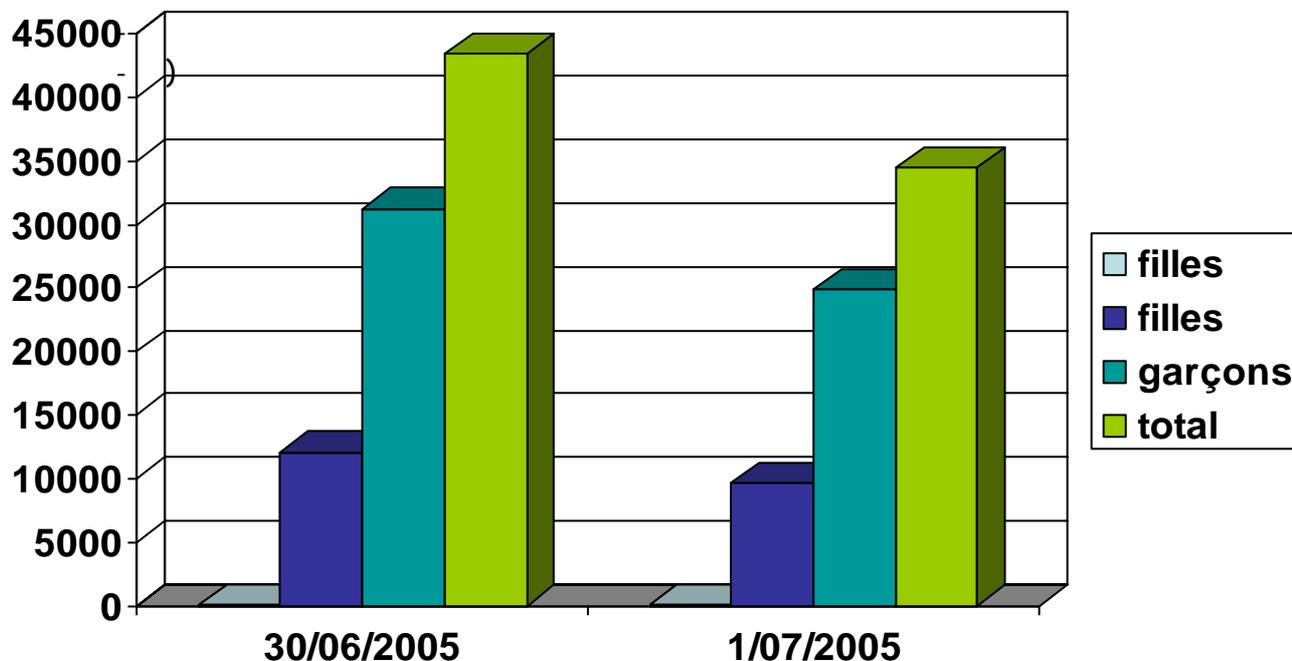
Ainsi si les activités 2004 pouvaient entraîner l'octroi de subsides en 2005, ils ne pouvaient être intégrés dans le budget 2006. De ce fait si les dépenses des activités 2006 sont reprises dans le budget 2006, les subsides ne le sont pas puisqu'ils sont encore inconnus aujourd'hui.

- ne pas prendre en considération des prévisions d'amendes administratives (licences techniques, forfaits...)

- ne pas prendre en considération les sanctions disciplinaires (amendes)

3.1.2. Au niveau de la diminution des recettes :

- Diminution du nombre d'affiliations vu la décision de l'AG de mars 2005 (les membres barrés des listes ne perdent plus leur droit aux indemnités de formation, donc plus d'intérêt de payer la cotisation annuelle).
- Le graphique ci-dessus est édifiant :



- réduction de la cotisation des non - joueurs (5 € au lieu de 11 €) et des joueurs étrangers (11 € au lieu de 97 €)
- Absence d'indexation du TTA depuis le 01/07/2001

A titre d'exemple, il convient de rappeler que

L'indice des prix au 01/07/2001 était de 108,71
 L'indice des prix au 01/07/2005 était de 116,76
 L'indice des prix au 01/01/2006 est de 116,91

Ex : coût de l'affiliation = 9,90 € au 01/07/01

$$\text{affiliation indexée} = \frac{9,90 \text{ €} \times 116,76}{108,71}$$

$$= 10,63 \text{ €}$$

soit une différence de 0,73 € ou 30 FB par affiliation

3.1.3. Au niveau de l'augmentation des dépenses

Il convient de souligner

- Augmentation des activités de l'A.W.B.B

a) au niveau international

- 2004 : collaboration aux BNT jeunes
- 2005 : gestion de 4 équipes nationales de jeunes
- 2006 : gestion de 6 équipes nationales de jeunes

b) au niveau national

- 2004 : financement des activités (arbitrage + compétition)
- 2005 : cogestion de ces activités (= décision de la FRBB)
- 2006 : gestion de ces activités (= décision de l'AWBB et de la VBL)

c) au niveau régional : développement du Centre de formation :

- 01/09/2003 : 12 filles
- 01/09/2004 : 24 filles
- 01/09/2005 : 24 filles + 12 garçons
- 01/09/2006 : 24 filles + 24 garçons

3.1.4. Y- a -t-il des solutions ?

Si le 28/10/2005, l'envoi de l'ordre du jour présentait un budget avec un déficit important

MAIS DEPUIS DIFFERENTES NOUVELLES POURRONT ATTENUER LA RIGUEUR DES CHIFFRES :

- 29/10/2005 : projet en matière de gestion de personnel pouvant entraîner des économies d'échelle
- 16/11/2005 : annonce d'une intervention de la CF dans les projets extranet de l'AWBB
- 24/11/2005 : fixation de la dotation BNT MM
- 03/12/2005 : budget FRBB à la baisse
- 06/12/2005 : annonce du Lotto d'un subside pour les équipes nat de jeunes possibilité de sponsoring du Summer Tour
- 08/12/2005 : annonce d'un budget extraordinaire 2005 pour le CRF
- 13/12/2005 : annonce de la nouvelle politique de subsidiation de la CF
- 21/12/2005 : subsides pour la promotion du basket féminin

3.1.5. Quelles procédure

- Nouveau projet de budget par le conseil d'administration pour le 31/01/2006
- Réunion d'un groupe de travail : première quinzaine de février 2006
- AG du 25 mars 2006

3.2. Report de l'approbation du budget à l'AG de mars 2006

Le Président rappelle qu'il faut rester cohérent et que si effectivement le basketball évolue, il faut bien évidemment tenir compte des différents paramètres qui en composent la gestion.

Il engage le Conseil d'Administration à donner les réponses demandées dans les meilleurs délais.

Ces réponses seront communiquées pour le 15 février 2006.

- D. Dhaene (Hainaut) : Elle pose la question de savoir si les résultats ainsi que les diverses rentrées (amendes, subvention plan programme et autres...) compenseront le déficit présenté.

- Le Président répète que les informations seront communiquées pour le 15 février 2006.

- R. Brouckmans (Liège) : Il estime qu'il serait préférable d'effectuer des estimations budgétaires basses en se basant sur les rentrées des années précédentes.

- J. Counasse (Liège) : Se pose la question de savoir ce qu'il adviendrait si demain, le Ministre changeait.

- Le Président répond qu'il s'agit non pas d'une volonté personnelle du Ministre dans des dossiers ponctuels mais bien de la volonté du Ministre de rendre le nouveau décret opérationnel dès 2007.

- W. Deward (Liège) s'inquiète de la prochaine scission éventuelle de la fédération de football.

- Le Président répond que cette scission attendue n'aura aucun impact sur le budget alloué à toutes les autres fédérations sportives mais bien sur un budget « décret football ».

- L. Brokamp (Liège) : Il pense que lors des années précédentes les budgets n'étaient pas corrects. Les amendes ont servi à éponger le déficit.

- Le Directeur financier répond que les budgets ont été correctement introduits et qu'il convient de ne pas oublier que les différences avec les budgets ordinaires sont dus aux budgets extraordinaires (cfr budgets pour les équipes nationales).

- Au terme des différentes, le président demande le vote de l'assemblée sur le report du vote budget :

Pour : 28 Contre : 2

4.3. Vote de douzièmes provisionnels

Ensuite le président demande le vote sur l'octroi de 3 douzièmes provisionnels.

Une suspension de séance est demandée par la Province du Hainaut.

Vote sur les douzièmes provisionnels (3/12) :

Pour : 28 Contre : 2

5. Approbation des conventions et nominations faire par le Conseil d'administration :

5.1. Cooptation de A. Kaison :

Un bureau de dépouillement est constitué par :

Mr. M Collard (Président)

Mmes C. Cramazou et C. Porphyre,
MM. A. Debatty et J. Didier.

Résultat du vote secret :

30 votants : Pour : 29 Blanc : 1

6. Tableau d'éligibilité du conseil d'administration :

	2006	2007	2008	2009	2010
M. COLLARD	X				
A. DELSEMME			X		
JP. DELCHEF		X			
A. KAISON		X			
J. LAUWERYS		X			
L. LOPEZ	X				
G. LORENT		X			
J. MONSIEUR					X
J. RINGLET	X				
M. THIRY		X			

Approbation par l'Assemblée générale du tableau d'éligibilité :

Pour : 30

Contre : 0

7. Admission, démission et radiation des clubs et membres :

7.1. Admission :

- Néant

7.2. Démission :

- Huy Matricule 1270

Pour : 30 Contre : 0

5. RECLAMATIONS ET PLAINTES

Le département compétition désigne un observateur pour chaque match des play-offs.

Procédure :

Par dérogation à la partie juridique toute plainte sera déposée auprès de l'observateur dans un délai de 20 minutes après la fin de la rencontre.

Ce dernier prendra contact avec le Président ou le Secrétaire du Conseil régional de Discipline. L'observateur convoque les personnes dont il estime la présence nécessaire pour traiter la plainte le jour suivant à 19 heures au siège de l'AWBB.

-Indemnité : L'observateur désigné reçoit une indemnité de 15 € ainsi que le remboursement de ses frais de déplacement.

6. DROIT D'ENTREE

Le prix d'entrée est fixé lors de la réunion prévue au point 3 du présent règlement. L'accès gratuit pour les jeunes de moins de 12 ans.

7. AMENDES

Outre les sanctions prévues à l'article PC 74 du TTA, une amende supplémentaire de 2.500 € (2.250 € à titre de dommages intérêts pour le club lésé et 250 € pour l'AWBB sera infligée au club qui déclarera forfait ou perdra la rencontre par forfait).

Vote :

Pour : 30 Contre : 0

8. Approbation des interprétations données par la Commission législative :

8.1. PM 9.5. :

A l'exception des joueurs professionnels, tout joueur n'ayant pas disputé de rencontre officielle peut solliciter une mutation administrative avant le 31/12

Vote :

Pour : 30 Contre : 0

9. Modifications des statuts du règlement d'ordre d'intérieur

9.1. LUTTE CONTRE LE DOPAGE : modalités de publication des sanctions

P.J 82

Vote sur l'urgence**Pour : 30 Contre : 0**Vote sur le texte :**ARTICLE 82**

Toutes les décisions prises et toutes les sanctions infligées doivent suffisamment être motivées par des attendus. Les procès-verbaux de la Commission disciplinaire du dopage et de la Commission disciplinaire du dopage en appel sont envoyés au Secrétaire Général, qui est chargé d'en assurer la communication immédiate :

- au joueur concerné;
- au Secrétaire du club où était affilié le joueur lorsque le contrôle a été effectué;
- au Secrétaire du club où le joueur a été éventuellement muté;
- à la Direction générale de la Santé de la Communauté Française;
- au Secrétaire Général de la Vlaamse Basketball Liga;
- au Secrétaire Général de la Fédération Royale Belge de BasketBall.

La sanction succincte sera communiquée au responsable du Département Compétition ou du CP concerné afin qu'il puisse veiller au respect effectif de la mesure.

Le club qui inscrit sur la feuille de marque un joueur suspendu perd la rencontre par forfait, avec application de l'article PC.73.

Pour : 30 Contre : 0

P.J 84

Vote sur l'urgence**Pour : 30 Contre : 0**Vote sur le texte :**ARTICLE 84**

L'appel doit être interjeté par lettre recommandée, adressée au Conseil d'Administration. Pour être recevable, l'appel doit être interjeté dans les cinq jours suivant le jour de l'envoi de la lettre recommandée ou de la remise en main propre dont question à l'article 81.

L'exercice du droit d'appel ne peut être subordonné au versement d'une somme d'argent. L'appel est suspensif.

L'organe disciplinaire d'appel statue en dernier ressort. Il se prononce, au vu du dossier de première instance et des productions d'appel, dans le respect du principe du débat contradictoire.

Les dispositions de l'article 81 sont applicables devant la commission d'appel.

Pour : 30 Contre : 0**10. TTA : indemnités d'arbitrage pour certains matches**Vote sur l'urgence**Pour : 26 Contre : 4**

Matches JRJ : 8 €

Pour : 22 Contre : 8

Matches raccourcis provinciaux : 8€

Pour : 25 Contre : 5

Autres matches

- sélection régionale × équipe régionale = 18 €
- entre sélections régionales = 20 €
- entre équipe nationale et sélection étrangère = 25 €
- entre équipes nationales = 30 €

Pour : 25 Contre : 5

- P. Vancabeke (Brux-Brabant Wallon): Il estime qu'il serait opportun de prévoir une modification également pour les rencontres dans le cadre des championnats interscolaires.

10. Présentation du Plan - programme 2006 :

Le Secrétaire général expose à l'assemblée générale les grands axes du plan programme tel qu'il a été établi et transmis à l'Adeps.

Le plan programme devient néanmoins désuet considérant que le Ministre souhaite mettre l'accent sur le haut niveau et anticiper dès 2006 le nouveau décret qui sortira avec effet en 2007.

Les grands axes sont les suivants.

1. Actions pour la promotion
2. Actions pour la préparation du haut niveau
3. Formation des cadres
4. Lutte contre le dopage

11. Nouvelles de la FRBB :

11.1. Rapport de l'assemblée générale du 28 juin 2005 :

Le Président retrace les grandes réflexions et débats qui ont animés cette assemblée générale.

- Approbation du bilan 2004
- Problèmes du budget 2005
- Approbation des conventions

11.2. Présentation des conventions gérant les activités nationales et internationales :

a) principes :

la FRBB concède l'organisation de ses activités à l'AWBB et la VBL mais reste juridiquement responsable

AWBB et VBL financent directement les activités

b) conventions

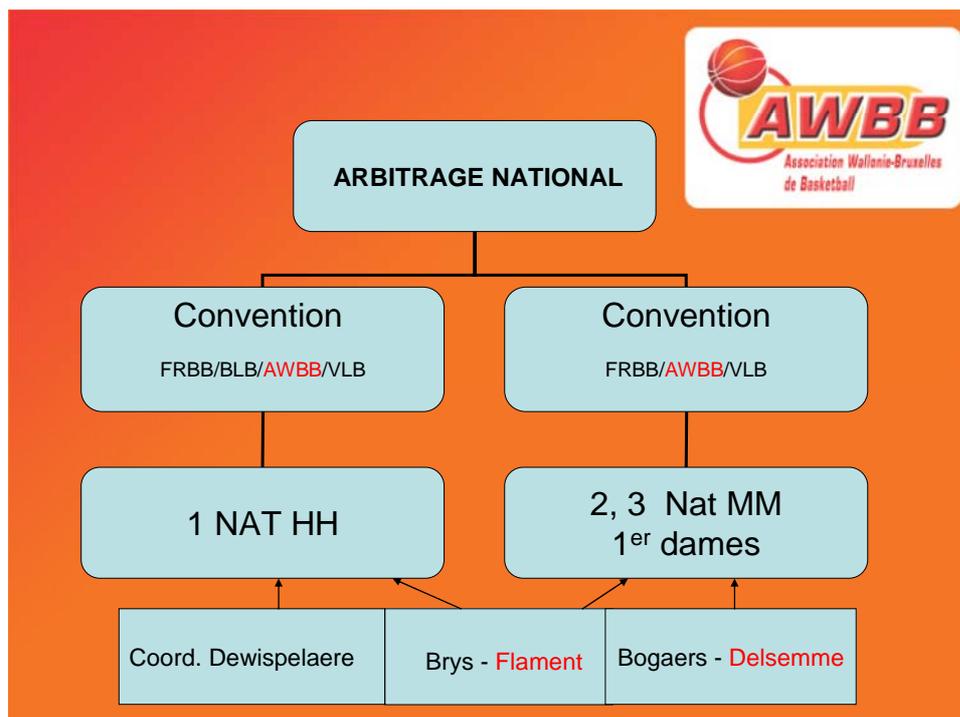
- convention compétition nationale
- convention Coupe de Belgique
- convention BNTD dames
- convention BNT MM
- convention BNT jeunes
- convention BLB

c) finalisation :

d) conséquences pour l'AWBB

- Financement des activités nationales et internationales
- responsabilité directe de l'AWB
- Décision de l'AG de l'AWBB sur le fonctionnement des conventions
(AG AWBB précède l'AG FRBB)
- Reprise des activités nationales dans les rapports des départements de l'A.W.B.B (arbitrage et compétition)

11.3. Présence de l'A.W.B.B dans les organes régissant les compétitions nationales







12. Divers :

- R. Brouckmans (Liège) :

Il se pose la question de la participation aux Jeux de la Francophonie en évoquant les points suivants :

- Sécurité des participants ;
- Représentativité de l'équipe AWBB ;
- Responsabilité des participants ;

Le Président répond à l'Assemblée générale que la participation sur invitation par la Communauté française aux Jeux de la francophonie au Niger fera l'objet d'un point à l'ordre du jour de l'Assemblée générale de fin de saison dans le bilan des activités.

Toutefois, au niveau de la sécurité, toutes les précautions avaient été prises.

En ce qui concerne la représentativité de l'équipe de l'AWBB, il retrace les différentes qui ont abouti à la composition de l'équipe et les problèmes rencontrés.

- JM Bellefroid (Liège) s'interroge sur les différences de financement entre le Bloso et l'Adeps au niveau du Basket.

- Le Président et le Secrétaire général répondent que le financement du sport en Communauté flamande et française se conçoit autrement dans les Communautés, L'Adeps ne fait qu'appliquer les prescriptions décrétales.

- Le Secrétaire général cite à titre d'exemple le financement en 2005 de la campagne de l'équipe nationale dames qui a fait l'objet d'un financement non négligeable de la part de l'AWBB avec le soutien de l'Adeps et cela grâce notamment à l'organisation du Tournoi des 4 nations en guise de

préparation qui peut être largement valorisé alors que du côté VBL, ce fut un montant en espèces qui fut versé. L'important étant d'être créatif.

- Th. Bourlet (Hainaut) souhaite obtenir des informations complémentaires sur la nouvelle loi relative au statut des volontaires dans le domaine sportif.

- Le Président informe l'Assemblée que cette nouvelle fera l'objet d'un point d'information particulier à l'agenda de l'Assemblée générale du mois de mars 2006.

Le président remercie les membres de l'assemblée générale pour leur participation constructive aux travaux de celle-ci.

Y. Slangen
Secrétaire général

JP Delchef
Président